Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 056-215602210-20260507-20260507_D15-DE

COMMUNE DE ST JACUT LES PINS

Extrait du registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 7 mai 2026

Le sept mai deux mil vingt-six à dix-neuf heures dix, les Membres du Conseil Municipal de SAINT JACUT LES PINS proclamés par le Bureau Electoral à la suite des opérations du 15 Mars 2026 se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 30 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice : 19 **Présents : 16** **Pouvoirs : 3**
Votants : 19

Présents : MM. BOUCHON Sophie, METAYER Franck, STEVANT Béatrice, CARPENTIER Olivier, HALLIER Nathalie, LAURENT Marie-Thérèse, MAÏENZA Gilles, PREVERT Marie-Elisabeth, HERGAUX-PARÉ Marie-Ange, BLANCHARD Pierre-Jacques, BOURDON David, LE LOSTEC Laure, GUILLOTIN Xavier, MATHIEU Lorraine, ROYER Christophe, DA COSTA Nathalie formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : ALAGNA Romain (pouvoir à HERGAUX-PARÉ Marie-Ange), Mme BOUREUX Adeline (pouvoir à BOUCHON Sophie), LAMRAOUI Mohand (pouvoir à MATHIEU Lorraine)

Secrétaire de séance : M GUILLOTIN Xavier

Réf. 20260507 – D15

CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS

Madame la Maire présente le projet de convention à conclure avec Enedis concernant l'installation, sur la parcelle ZM 21 à Trémoureux, de 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 285 mètres. Elle demande au conseil de se prononcer.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU la proposition de convention à signer,

CONSIDERANT la nécessité de signer cette convention ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :
VALIDE la convention annexée
CHARGE Madame la Maire, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision

Pour extrait certifié conforme.
ST-JACUT-LES-PINS, le 11 mai 2026
La Maire – Sophie BOUCHON

MAIRIE DE ST-JACUT-LES-PINS 56 Morbihan

Le secrétaire – Xavier GUILLOTIN

Publié le : 13. mai 2026